



## Le Mot du Président

Février 2018

Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers adhérents de la Fédération Photographique de France,

Faisant suite aux propositions du premier trimestre de la Commission Statuts et à la présentation de celles-ci au Bureau de la FPF, les administrateurs et les Présidents des Unions Régionales, siégeant ensemble le samedi 20 janvier 2018, ont arrêté le projet de nouveaux statuts pour la Fédération Photographique de France qui a été validé le samedi 21 janvier 2018 par les membres du Conseil d'Administration.

L'écriture définitive de ce projet, après relecture et vérification de sa conformité aux travaux du samedi 20 janvier, sera adoptée le mercredi 28 février 2018 par le CA de la FPF.

Ce projet de statuts, qui sera soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du congrès de Pontivy, vous sera présenté dans la prochaine *Lettre de la Fédé*. Il sera écrit sous la forme d'un document comparatif mettant en parallèle les articles des statuts actuels et ceux des nouveaux statuts proposés.

Outre un toilettage devenu nécessaire, la proposition des nouveaux statuts s'ancre dans une démarche d'ouverture et d'autonomie : ouverture aux collectifs de photographes, modifications de la composition des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> collège, renouvellement du 1<sup>er</sup> collège par tiers, élections des responsables des départements, souplesse dans le nombre de département...

Si ces nouveaux statuts étaient adoptés à l'Assemblée Générale Extraordinaire, ils s'appliqueraient dès l'Assemblée Générale Ordinaire du Congrès de Pontivy en mai 2018. Le nombre d'administrateurs du 1<sup>er</sup> collège passerait de 5 à 6.

Il y a donc lieu de lancer un appel à candidature auprès des adhérents dès maintenant pour ce 6<sup>ème</sup> poste, les lettres de candidature devant figurer dans la prochaine *Lettre de la Fédé*.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 février. Pour assurer l'équité du scrutin, il est demandé à chaque candidat de ne pas dépasser 1300 caractères (espaces compris). En cas de dépassement, il sera demandé de se conformer à la prescription précitée. Les candidatures doivent être exclusivement envoyées par mail à M. le Président de la FPF et à l'adresse [fpf@federation-photo.fr](mailto:fpf@federation-photo.fr). Le copier-coller de la lettre de candidature sera inséré dans la *Lettre de la Fédé*.

À noter qu'un nouveau règlement intérieur, prenant en compte l'évolution des statuts, vous sera également adressé.

Bien cordialement à vous Toutes et Tous

Gilbert Coutelet  
Président de la Fédération Photographique de France  
[president@federation-photo.fr](mailto:president@federation-photo.fr)